Evolution du taux de résidences secondaires sur les communes

Description

Cet indicateur mesure l'évolution du taux de résidences secondaires sur les communes littorales. On considère les communes littorales définies au titre de la Loi Littoral du 3 janvier 1986 (Ambleteuse, Audinghen, Audresselles, Dannes, Equihen-plage, Escalles, Neufchâtel-Hardelot, Saint-Etienne-au-Mont, Sangatte, Tardinghen, Wimereux, Wimille, Wissant).

Nb résidences secondaires / Nb résidences totales

Contexte / Analyse

Entre 2003 et 2011, le parc de résidences secondaires a augmenté plus fortement en proportion que le parc de résidences principales (+25.8% contre + 13.6%) sur la Terre des 2 Caps.

Au-delà d'un certain seuil, la progression des résidences secondaires a des effets négatifs en termes d'animation des communes (fermetures de classes, offre de commerces et services, etc.)
Il s'agit, sur la durée de la charte de suivre à la fois l'évolution du nombre de résidences secondaires sur les communes littorales mais aussi sur l'ensemble du territoire du parc, celui-ci étant également un territoire attractif pour le tourisme régional.

Résultats

Source : INSEE 2016

Fréquence de mise à jour :

Pour en savoir plus

Site de l'ONML (Observatoire National de la Mer et du Littoral)

Fiche mise à jour le : 18 octobre 2017

Part des éléments linéaires patrimoniaux protégés au titre des documents d'urbanisme conservés

Description

Sont concernés les éléments linéaires patrimoniaux protégés au titre des documents d'urbanisme situés dans ou à proximité des zones AU ou des enveloppes urbaines là où le risque de dégradation y est le plus présent. Il s'agit essentiellement des linéaires de murets et de haies remarquables.

Pourcentage des éléments linéaires patrimoniaux en bon état de conservation par type de patrimoine.

Contexte / Analyse

Sur le secteur littoral du parc (tel que défini dans le plan de parc de la charte), les murets traditionnels de séparation des parcelles agricoles sont des éléments patrimoniaux majeurs eu uniques. En effet, ces murets de pierres ne sont présents que sur certaines communes littorales du site des deux caps. Ils sont à la fois témoins d'un savoir-faire ancestral, mais également support d'une flore et d'une faune remarquable. Il en est de même pour les haies qui sont moins abondantes sur le littoral de par les conditions climatiques difficiles. Elles sont, à ce titre, des liaisons écologiques indispensables au maintien d'une bonne fonctionnalité des habitats. Avec un peu moins de 300 km de linéaire, les haies sont également bien présentes sur la façade littorale du parc. Leur rôle en terme de liaison écologique est loin d'être négligeable. Il s'agira de vérifier sur le terrain que ces éléments protégés au titre des documents d'urbanisme, seront encore présents et en bon état lors de l'évaluation à mi-parcours de la charte.

Résultats

Source : BDCO 2014

Sans Objet
Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 18 octobre 2017

Evolution des surfaces gérées et/ou protégées du secteur littoral

Description

Part du nombre de propriétés publiques ou privées dotées d'un plan de gestion (RNR, ENS, Natura 2000 et communaux), sur le nombre global de sites littoraux. On considère les sites naturels tous milieux confondus, dont le plan de gestion respecte celui préconisé par l'ATEN (s'étendant sur 5 ans, fixant des objectifs de gestion).
Les sites naturels considérés comme littoraux sont les cœurs de biodiversité littoraux figurant au plan de Parc.

surfaces de sites équipés de plan de gestion et surfaces de sites gérés)

Contexte / Analyse

La plupart des milieux et habitats naturels majeurs du territoire sont présents sur le littoral du parc naturel régional. Ces sites naturels sont repris dans les cœurs de biodiversité littoraux du plan de parc. Une des particularités du littoral, c'est de posséder des espaces naturels de grande importance qui sont aujourd'hui dans le domaine privé (Dune d'Amont à Wissant, massif d'Escault etc…). Il s'agit de pouvoir mesurer l'évolution des dispositifs de gestion d'espaces naturels sur ces cœurs de nature.

Résultats

Sources : PNR CMO 2017, IDG BD Topo, OCSol 2015
Sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)

Pour en savoir plus

Site du Conservatoire du littoral

Fiche mise à jour le : 18 octobre 2017

Evolution comparée du taux d'artificialisation des communes

Description

Il s'agit de pouvoir quantifier et comparer l'évolution du taux d'artificialisation des communes littorales par rapport à l'ensemble du Parc. Les communes littorales sont celles considérées comme telles au sens de la loi Littoral du 3 janvier 1986, ici celles riveraines de la mer et des estuaires (Ambleteuse, Audinghen, Audresselles, Dannes, Equihen-Plage, Escalles, Neufchâtel-Hardelot, Saint-Etienne-au-Mont,Sangatte, Tardinghen, Wimereux, Wimille, Wissant).

D'après la base de données d'occupation des sols 2015, les espaces artificialisés regroupent l'ensemble des zones urbaines, des zones industrielles ou commerciales, des équipements sportifs ainsi que des réseaux de communication.

Surface artificialisée/surface totale par commune

Contexte / Analyse

Le littoral du parc est un territoire par nature attractif. La présence de la mer, la qualité de vie, l'accès à de nombreuses activités balnéaires, les paysages remarquables et espaces naturels de proximité sont autant de facteurs d'attractivité pour les habitants et visiteurs. Cette attractivité génère une pression urbaine forte pour la construction de résidences principales, mais aussi et surtout pour la construction de résidences secondaires.

En 2012, le taux d'artificialisation des communes littorales était plus élevé que celui des autres communes du parc naturel. Ce taux est révélateur d'une attractivité et d'une pression foncière importante.

Il s'agit donc d'observer l'évolution du taux d'artificialisation de ces communes pendant la durée de la charte. La présence de PLUi susceptibles d'être « mis à jours » tous les deux ans pourrait être potentiellement un facteur aggravant pour l'artificialisation du littoral.

Résultats

Source : IGN BD Topo 2012, OCSOL 2015, PNR CMO 2017

Source : RPG– ASP 2012

Sans objet
Fréquence de mise à jour :

(années)

Pour en savoir plus

Site de l’ONML (Observatoire National de la Mer et du Littoral)

Fiche mise à jour le : 18 octobre 2017

Evolution des surfaces d’habitats naturels remarquables des milieux littoraux

Description

La notion d’habitat en écologie résulte du constat que la végétation et la faune qui y sont liées sont étroitement associées aux conditions particulières d’un lieu. L’étude de la végétation constitue généralement le meilleur indicateur pour définir un habitat. Ainsi en France, certains habitats sont considérés comme remarquables car ils correspondent à des conditions rarement réunies. Ces derniers accueillent le plus souvent une faune et une flore également remarquables. Ces habitats remarquables sont recensés dans la base de données ARCH pilotée par la Région Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de la mise en place d’une cartographie transfrontalière des habitats naturels Nord-Pas de Calais – Kent

ensemble des habitats de ARCH d’importance 1 et 2

Contexte / Analyse

Au regard de la diversité et de la qualité des habitats remarquables présents sur le secteur littoral du plan de parc, il est nécessaire de pouvoir suivre l’évolution de cette biodiversité dans le temps. L’importance du suivi de cette diversité est à mettre en parallèle avec la pression liée à la fréquentation importante et la pression d’urbanisation

constante de la frange littorale du parc. Avec plus de 2 000 ha d’habitats à enjeux écologiques majeurs en 2013, l’analyse de l’évolution de ces habitats remarquables pendant la durée de la charte est une priorité.

Résultats

Source : IGN BD Topo 2012, ARCH 2013, PNR CMO 2017
Sans objet
Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 18 octobre 2017